



MAIRIE DE METEREN

## Conseil Municipal du 2 juillet 2019

## Compte-rendu

**Présents :** Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothee PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Christiane CNOQUAERT-HERMAN, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

**Absents excusés :** M. Christian BOUREZ (pouvoir à Jeanne-Marie DELANNOYE), M. Jean DESEURE, M. Guy ROUZE, Mme Isabelle DAUVERGNE.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019.

## 1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants :

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
10/04/2019	Diagnostic clocher	Agence Nathalie T'KINT	5 500,00 €
10/04/2019	Etude faisabilité extension école FE	Agence Nathalie T'KINT	14 000,00 €
10/04/2019	Etude accessibilité mairie	Agence Nathalie T'KINT	10 300,00 €
10/04/2019	Clôture terrain de tennis	PLAETEVOET (Coudekerque-Branche)	17 249,93 €
10/04/2019	Tonte des grands espaces enherbés	LIEFOOGHE JARDINS (Méteren)	15 490,16 €
19/04/2019	Clôtures + portique espace sportif	PLAETEVOET (Coudekerque-Branche)	23 594,62 €
19/04/2019	Acquisition porte caisson avec plateau nu et benne	L'Artésienne (Tincques)	27 800,00 €
23/04/2019	Remise en service cloche n°3 + changement tableau de commande	PASCHAL (Wimereux)	11 491,23 €
09/05/2019	Etude faisabilité stationnement rue de la Fontaine	B2i (Socx)	10 600,00 €
12/05/2019	Acquisition véhicule PEUGEOT Boxer équipé	Concessionnaire PEUGEOT (Hazebrouck)	16 666,67 €
05/06/2019	Pose de 15 cavurnes cimetière du Bourg	MUNIER Columbariums (Lerrain)	6 212,22 €
10/06/2019	Pose de système anti-pigeons sur la mairie	Laboratoires ROMAN (Bailleul)	6 399,57 €

## 2) Délivrance de concession au cimetière :

Date	Durée	Type	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
15/05/2019	50 ans	Cavurne	bourg	M. QUAGHEBEUR Alain	M. & Mme QUAGHEBEUR - ALOSTERY

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

## Ecole de musique municipale - règlement et tarifs

Considérant que l'organisation de l'école de musique municipale nécessite un règlement de fonctionnement, considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de ces activités, qui n'ont pas évolué depuis 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de règlement de l'école de musique et **FIXE** les tarifs de l'école de musique municipale applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2019** comme suit :

	Méterenois	Extérieurs déjà inscrits	Extérieurs nouvelles inscriptions
Eveil musical	60 €	100 €	200 €
Solfège	60 €	100 €	200 €
Instrument (avec ou sans solfège)	110 €	240 €	450 €
Musicien harmonie	60 €	60 €	60 €

Précision : les nouvelles inscriptions de personnes extérieures à Méteren seront prises en fonction des places restantes disponibles.

## Activités périscolaires - modification du règlement

Entendu l'exposé du Maire, vu la délibération du 12 décembre 2018 validant le règlement et les tarifs des activités péri- et extra-scolaires, considérant que l'organisation du temps de pause méridienne et de la restauration scolaire va être modifiée à la rentrée de septembre 2019, considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence le règlement de gestion de ces activités,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification du règlement des activités péri- et extra scolaires qui fera l'objet d'un nouvel arrêté de Madame le Maire.

## Contrat d'association Sainte Marthe - révision de la participation annuelle

Vu le contrat d'association signé le 22 septembre 2006, considérant le coût moyen annuel d'un élève scolarisé à l'école Fabre d'Eglantine sur les trois dernières années scolaires,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité **FIXE** la participation forfaitaire à 504,51 € par élève de l'école Sainte Marthe de Méteren pour l'année scolaire 2019-2020, **DIT** que le montant de cette participation est calculé en prenant la moyenne du coût par élève des dépenses de fonctionnement de l'école Fabre d'Eglantine des trois dernières années scolaires connues, et **RAPPELLE** que cette participation sera multipliée par le nombre d'élèves méterenois scolarisés à l'école Sainte Marthe pour déterminer le montant de la subvention annuelle versée par la commune.

## Projet de solidarité internationale - attribution d'une subvention

Vu la demande de subvention des Compagnons Scouts de France du groupe Malet-Debeune de Bailleul dans le cadre d'une démarche humanitaire en Equateur, considérant qu'un jeune Méterenois fait partie de ces compagnons, considérant que le projet présenté permettra de développer la solidarité internationale au profit des enfants équatoriens,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **ACCORDE** une subvention de 300 € au groupe de Compagnons Scouts de France du groupe Malet-Debeune de Bailleul dans le cadre d'une démarche humanitaire en Equateur.

## Budget 2019 - Décision Modificative n°1

Vu le budget primitif 2019, considérant qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires d'une part à la prise en compte d'une demande supplémentaire d'acquisition de matériel informatique à l'école Fabre d'Eglantine, d'autre part à l'ajustement de la masse salariale suite à des remplacements et au recrutement supplémentaire d'animateurs pour les centres de loisirs d'été,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE de VALIDER** la décision modificative n°1 du budget 2019 comme suit :

### Section d'Investissement :

Dépenses : Article 2183 (matériel de bureau et informatique) : + 10 500,00 €  
Dépenses : Article 020 (dépenses imprévues d'investissement) : - 10 500,00 €

### Section de Fonctionnement :

Dépenses : Article 6218 (autre personnel extérieur) : + 3 200,00 €  
Dépenses : Article 6413 (personnel non titulaire) : + 6 700,00 €  
Dépenses : Article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 9 900,00 €

## Contrôle des comptes de la CCFI - rapport de la chambre régionale des comptes

Vu l'article L 243-8 du code des juridictions financières, vu le rapport de la chambre régionale des comptes suite à son contrôle des comptes de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport.

## SIDEN - SIAN - adhésions et retrait

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver de nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN ainsi qu'un retrait de ce syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE D'ACCEPTER l'adhésion** au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), et de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement,

traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), ainsi que *la demande de retrait* de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

## **SMICTOM - rapport 2018**

En application du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SMICTOM pour l'exercice 2018.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Madame le Maire de la présentation de ce rapport.